

*Les interprétations ci-bas sont le résultat d'une consultation entre simulateurs. Il demeure de la responsabilité de chacun d'obtenir les approbations nécessaires de celles-ci.*

### **Harmonisation d'interprétations pour la SCHL – Programme APH Sélect**

- **Dépréciation enveloppe CNÉB 2017** : tous d'accord qu'on doit la déprécier, le terrain d'entente n'est pas trouvé sur la dépréciation à utiliser. De son côté d'Akonovia, utilisera la dépréciation indiquée dans la lettre de  $0.10 \text{ W/m} \cdot \text{°K}$  ( $0.058 \text{ BTU/h.ft.°F}$ )
- **Thermopompes** : tous d'accord sur le fait de comparer à des plinthes électriques (ou des plinthes à l'eau avec chauffage au gaz lorsque la source auxiliaire du bâtiment proposé est ainsi) ;
- **Changement de sources d'énergie** : tous d'accord pour faire un changement de source d'énergie UNIQUEMENT lorsque la source est hybride dans le bâtiment proposé, à ce moment-là on peut comparer à du gaz naturel dans le bâtiment de référence. Par contre, lorsqu'un système est 100% électrique dans le bâtiment proposé, il devrait être 100% électrique dans le bâtiment de référence ;
- **Eau chaude domestique** : tous d'accord pour donner des économies si les débits du bâtiment proposé sont inférieurs à ceux du CNÉB 2017 ;
- **Énergies renouvelables** : relativement jamais applicable pour le multi-résidentiel, mais pour du photovoltaïque on se donnerait probablement des économies sur les GES uniquement, considérant qu'on ne réduit pas vraiment la consommation d'énergie du bâtiment. À chacun de valider sa recette si la situation se présente.